DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2024	005
	1	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION		L'an deux mille vingt quatre	
01 MARS 2024		Le sept mars,	
DATE D'AFFICHAGE		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance	
12 MARS 2024		publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.	
NOMBRE DE			
CONSEILLERS		Etaient présent(e)s: M. PICHON Jean-Marc - M. SAADA Raoul - Mme	
		MOUNOURY Aurélie - M. IBOUADILENE Francis - Mme CAZADE-SAADA	
EN EXERCICE :	27	Claire - M. LOURS Xavier - Mme COURTOIS Cécile - M. GAUTHIER	
Summer A Control Control Andrew B Pro Description		Dominique - M. REYNAUD Max - Mme DUCHOSAL Christine - Mme	
PRESENTS: 17	17	BLAIZE Sophie - M. LAURENT Eric - M. FAUCHÉ Fabien - Mme - M.	
		DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme	
		COLLIN Monique.	
VOTANTS:	22		
		Absent(e)s représenté(e)s: M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – M. DUCHOSAL Frédérick – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEN Carine.	
		Absent(e)s non représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian.	
		Monsieur Fabien FAUCHÉ a été désigné secrétaire de séance.	

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTES

Monsieur IBOUADILENE rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour l'année 2024. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression des emplois existants et non pourvus se fera dans un second temps, après avis du Conseil Social Territorial placé auprès du CIG Grande Couronne.

Les postes créés à la suite de la procédure d'avancement de grade sont les suivants :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- Attaché principal : 1 poste à temps complet

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

VU l'avis de la Commission Finances, Budget, Ressources Humaines et Affaires Générales du 29 février 2024,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer des emplois permanents pour permettre l'évolution de la carrière des agents.

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} avril 2024 les postes suivants afin de pouvoir procéder aux nominations suite aux avancements de grade :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- Attaché principal : 1 poste à temps complet

ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1er avril 2024.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240307-DEL2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

Publication: 11/03/2024

Le Maire,

lean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.